

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE  
OUEST AFRICAINE**

-----  
La Commission



**CLIMAT DE L'INVESTISSEMENT DANS LES ETATS  
MEMBRES DE L'UEMOA : ETAT DES LIEUX**

**INTERVENTION DE M. SOUMAÏLA CISSE  
PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'UEMOA  
(UEMOA)**

**Mesdames et Messieurs les Ministres,  
Honorables invités,**

C'est avec plaisir, que je prends la parole, au cours de cette rencontre, à la tradition bien établie, et au si précieux esprit de famille.

Le thème que j'ai l'honneur de présenter porte en lui-même les questions que nous nous posons, ainsi que les initiatives en cours, au niveau de notre institution.

Il s'agit pour moi, de faire, brièvement « **l'état des lieux du climat de l'investissement dans les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine.** »

A titre de rappel, c'est en avril 1997, que notre Conseil a adopté, dans le cadre de la relance de l'investissement privé, la déclaration dite « Déclaration de Cotonou ».

Destinée à maintenir la croissance économique annuelle à un niveau durablement supérieur à 5%, grâce à la mise en œuvre de mesures susceptibles d'instaurer un climat favorable aux investissements privés, la Déclaration de Cotonou, est apparue comme un ensemble d'engagements pris par les Autorités de nos Etats, en vue de diversifier et d'élargir les bases de la croissance dans la zone franc.

La présente communication se propose de faire l'état des lieux du climat de l'investissement dans les Etats membres de l'UEMOA, à la lumière de la mise en œuvre des recommandations contenues dans la Déclaration de Cotonou.

Le climat de l'investissement est une notion de plus en plus connue, et à laquelle beaucoup d'analyses sur les facteurs de stimulation des investissements et de la croissance, font désormais recours.

On estime généralement, que la qualité du climat de l'investissement, dans un pays ou une région donnée, est largement déterminée par une combinaison adéquate entre la qualité des politiques macroéconomiques et microéconomiques, de la gouvernance, des avantages et des contraintes de localisation comprenant, notamment, le coût des facteurs et d'approche et la qualité des infrastructures.

Ainsi, faire l'état des lieux sur la qualité du climat de l'investissement au sein de l'UEMOA consistera à mettre en balance, de la façon la plus objective possible, les réformes opérées dans les Etats membres sous les impulsions de l'Union pour stimuler l'investissement national et étranger.

Ma présentation s'articulera donc tout naturellement sur les **4 recommandations** contenues dans la Déclaration de Cotonou, à savoir :

1. Affermir davantage la prévisibilité et la stabilité du cadre macro-économique ;
2. Assurer la sécurité juridique et judiciaire de l'activité économique ;
3. Améliorer les infrastructures et mieux former les populations ;
4. Améliorer les circuits de financement.

## **1. AFFERMIR DAVANTAGE LA PRÉVISIBILITÉ ET LA STABILITÉ DU CADRE MACRO-ÉCONOMIQUE**

5 Etats (Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger et Sénégal) disposent d'un programme triennal avec les Institutions de Bretton Woods.

Les 3 autres Etats (Côte d'Ivoire, Guinée Bissau et Togo) ne disposent pas encore d'un programme économique et financier, en raison de la fragilité de leur situation sociopolitique.

En ce qui concerne le programme pluriannuel de convergence des Etats, son adoption par les Instances de l'Union est subordonnée à la pertinence des mesures d'assainissement en liaison avec les objectifs d'une croissance soutenue et l'établissement à terme de l'autonomie budgétaire de l'Etat.

Les programmes font l'objet, sur une base semestrielle, d'une évaluation des performances macro-économiques des Etats.

Nos programmes pluriannuels ainsi que leurs évaluations sont largement diffusés auprès de tous les utilisateurs, en particulier les bailleurs de fonds et les investisseurs privés.

Dans l'ensemble des pays, les lois de finances sont, en général, adoptées par le Parlement.

L'orthodoxie budgétaire est renforcée par l'institutionnalisation des revues de dépenses publiques.

En ce qui concerne plus particulièrement les lois de règlement, les retards encore accusés sont en train d'être résorbés.

Sur ce plan, des Cours des Comptes ont été déjà mises en place au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Niger et au Sénégal.

Le processus est en cours dans les autres pays.

Dans le cadre de la mise en œuvre effective de l'Union douanière et du marché commun au sein de l'UEMOA, le désarmement tarifaire intégral des produits de l'agriculture, de l'artisanat de l'élevage et des produits industriels agréés au sein de l'Union, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2000 ainsi que la Taxe Extérieure Commune (TEC) avec plafonnement à 22% des droits d'entrée.

L'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2003, du Code des douanes de l'UEMOA, s'est traduite dans les Etats membres, par un gain considérable de temps, dans le processus de dédouanement qui varie selon les pays, d'une journée à une semaine, au maximum.

Afin d'unifier les programmes de formation douanière, il a été proposé de retenir, par exemple, l'ENAREF (l'Ecole Nationale des Régies Financières de Ouagadougou) comme structure régionale de formation ou de recyclage des douaniers au sein de l'UEMOA.

.....

## **2. SECURITE JURIDIQUE ET JUDICIAIRE DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE**

L'amélioration de la gestion et de l'environnement financier et juridique des entreprises s'est traduite par la mise en place de régimes fiscal et comptable harmonisés : l'OHADA et le SYSCOA.

Dans les Etats, l'adoption des systèmes de guichets uniques ont permis de réduire le nombre de formalités administratives ainsi que le nombre de jours nécessaires à la création d'entreprise.

En outre, un projet de Code Communautaire d'Investissements vient d'être élaboré et sera incessamment soumis au Conseil des Ministres de l'Union pour adoption.

L'objectif poursuivi par ce Code est d'introduire, au sein de l'espace UEMOA, plus de rationalité et d'efficacité, dans l'environnement des entreprises.

L'amélioration du fonctionnement de la justice s'est traduite au sein des Etats membres par des programmes d'appui à la consolidation du processus démocratique, à l'Etat de droit et la bonne gouvernance, à la formation et à la dotation en moyens matériels adéquats, au recrutement et à la spécialisation de magistrats, de greffiers et d'auxiliaires de justice.

.....

Dans la zone UEMOA, la situation, à fin août 2006, indique donc, qu'il ya des avancées significatives. Il reste cependant d'importants défis à relever, notamment, en ce qui concerne la sécurité judiciaire et juridique.

### **3. AMELIORATION DES INFRASTRUCTURES ET DE LA FORMATION**

Le Conseil des Ministres a adopté en septembre 2001 la Décision relative au Programme d'Action Communautaire du Transport Routier (PACTR). Une table ronde de bailleurs de fonds a été organisée en mars 2002.

La Recommandation relative au programme d'actions pour l'amélioration des télécommunications dans l'Union a également été adoptée en novembre 2000. Des actions se poursuivent dans la perspective de la mise en place d'un réseau sous-régional en fibres optiques.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Commun du Transport Aérien, une réglementation communautaire en matière de sûreté et de sécurité, a été adoptée en 2004.

Afin d'améliorer le taux brut de scolarisation, 5 pays (Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger et Sénégal), avec l'appui des ressources de l'Initiative PPTE, ont envisagé d'accroître, de plus de 10 % par an, leur budget consacré à l'éducation.

Au plan communautaire, le Conseil des Ministres chargés de l'enseignement supérieur des Etats membres de l'UEMOA, a entériné la proposition de la Commission de faire de certaines institutions d'enseignement supérieur et de recherche des Etats membres de l'Union des « Centres Régionaux d'Excellence UEMOA ».

Sur le même sujet, des dispositions visant à supprimer les discriminations de frais d'études dans une même université entre les étudiants nationaux et les autres ressortissants d'un Etat membre de l'UEMOA, ont été adoptées.

#### **4. AMELIORATION DES CIRCUITS DE FINANCEMENT**

Conformément aux dispositions de la Commission Bancaire, les mesures d'assainissement des systèmes bancaires se poursuivent.

Dans certains Etats, il a été défini et mis en place un mécanisme de garantie et de financement, à moyen et long termes, en vue d'un soutien effectif aux PME/PMI.

Au plan régional, le Fonds de garantie des investissements (Fonds GARI) dont le siège est à Lomé a été mis en place en 1995, à l'initiative de la BOAD.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Règlement n° R09/98/CM/UEMOA du 20 décembre 1998 entré en vigueur le 1<sup>er</sup> février 1999, les transferts de fonds s'effectuent en temps réel, grâce au système RTGS (Real Time Gross Settlement).

La Directive N°07/2002/CM/UEMOA adoptée le 19 septembre 2002 définit le cadre réglementaire de la lutte contre le blanchiment de capitaux dans les Etats de l'UEMOA et le processus de mise en place des cellules Nationales de Traitement des Informations Financières (CENTIF) dans les États membres se poursuit.

Créée en juillet 1998, la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières en zone UEMOA n'a cessé de se conforter.

Ainsi, par exemple, au **08 août 2006**, la capitalisation boursière du marché des actions s'est chiffrée à 1 484,7 milliards de FCFA et celle du marché obligataire s'est élevée à 292,4 milliards de FCFA contre respectivement 754,1 milliards de FCFA et 98,1 milliards de FCFA au **08 août 2002**.

**Mesdames et Messieurs les Ministres,  
Honorables invités,**

L'instauration d'un climat propice aux investissements au sein de l'Union comporte plusieurs défis que l'Union entend relever.

Pour concrétiser notre volonté de passer à des actes concrets, et de façon durable, nous avons concocté une recette à la dimension de nos ambitions. Il s'agit du Programme Economique Régional : le **PER**.

Le Programme Economique Régional permet d'asseoir les bases d'une nouvelle organisation de la production, de la circulation des facteurs de production, des biens, des services, et des capitaux à l'échelle régionale.

Il constitue un complément aux efforts déployés par les Etats membres en matière d'investissements publics et d'augmentation des investissements privés.

Les secteurs ciblés sont la bonne gouvernance, les transports, l'énergie, les technologies de l'information et de la communication, les ressources humaines, l'agriculture et l'industrie.

Le PER est un programme quinquennal glissant, actualisé chaque année.

Pour la période 2006-2010, le coût global des actions inscrites à mener se chiffre à 2 910 milliards F CFA dont 908 milliards, soit 31,2 % sont acquis.

Le reste, soit 2 002 (68,8 %) est à rechercher auprès des Etats membres, des institutions communautaires, du secteur privé, du marché financier régional, des banques et auprès des partenaires extérieurs.

C'est donc, avec plaisir et confiance, (peut-être même... avec appétit ... !) que nous attendons nos invités, à la **Table ronde** des bailleurs de fonds, prévue les 02 et 03 novembre 2006 à Dakar, au Sénégal.

**Sur ce, je vous remercie de votre obligeante attention !**